

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 DECEMBRE 2019 / 10H30**

Présents : Guy Arnaud, Pierre Henrich, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Catherine Zalduendo

Excusée : Chantal Garçon

### **1/ Demandes de subventions à faire pour 2020**

Trois dossiers sont présentés :

- Le changement de la baie vitrée du restaurant qui en plus d'une absence totale d'isolation thermique n'est pas conforme aux normes de sécurité, soit un montant de 9300 € HT,
- Les travaux de toiture du presbytère (logements actuellement occupés), deux devis (toiture et zinguerie) pour un montant global de 28606€ HT,
- Le changement du micro-ordinateur et du Pack Office du poste de travail du secrétariat de la mairie soit un montant de 1370 € HT.

Après présentation des dossiers, les travaux de toiture du presbytère et le changement du PC seront retenus par les membres du conseil dans une première tranche de demande de subvention à l'Etat.

Les dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de la préfecture avant le 31/12/19.

Les autres devis, qui correspondent à de véritables besoins, devront être inclus ultérieurement dans un dossier de demande de subvention pour une rénovation complète du restaurant La Bexane.

### **2/ Maintenance logements communaux**

Tous les logements des bâtiments communaux sont actuellement occupés.

Il faut programmer la révision de la chaudière de l'un des logements du presbytère et vérifier la production d'eau chaude d'un cumulus de l'école.

Dans un premier temps Cédric Campos, plombier installé sur Prades, sera consulté.

### **3/ Permis travaux**

Cédric Campos demande l'autorisation d'utiliser un bac acier imitation tuiles pour le toit.

Le conseil se prononce négativement sur cette demande qui n'est pas conforme aux règles définies par la commune en accord avec les préconisations des Bâtiments de France pour conserver et harmoniser le caractère de l'architecture locale.

#### **4/ Dégâts suite aux inondations du 13/12/19**

Les pluies torrentielles couplées à la fonte de la neige ont provoqué un déferlement d'eau qui a sérieusement abîmé les chemins de notre commune.

Marc Baylac, représentant de la SARL Baylac, a fait une évaluation sur le terrain des dégâts.

Trois chemins doivent faire l'objet de travaux pour pouvoir être utilisés à nouveau par tous :

- Le chemin qui monte au Couladou sur 600 mètres,
- Le chemin de la Vallée sur 1300 mètres
- Le chemin de Sept Cases sur 300 mètres.

Les travaux se montent à 13 080 € HT plus 13 000 € HT d'apport matières, soit un total de 26 080 € HT.

La Commune ne pourra financer ces travaux sans aides de l'Etat ou/et des collectivités locales.

Cette journée du 13/12/19 n'est pas classée en catastrophe naturelle ce qui aurait pu drainer des financements spécifiques.

Il faudra donc monter des dossiers de demande d'aides et les présenter aux différents acteurs publics du département.

Il faudra aussi prévoir des travaux de prévention dans le cas où ce phénomène, que l'on n'avait pas rencontré dans les dernières décennies, se reproduise.

Le financement de ce dossier sera compliqué.

#### **5/ Travaux en cours**

- L'installation de la chambre froide de la salle communale Daniel Santocildes, subventionnée par l'association de chasse du village, est finalisée.
- Les travaux du mur du cimetière ont démarré.
- La cloture de séparation des jardins du presbytère doit être remontée.
- Les nouvelles chaînes de l'engin de déneigement sont en cours de livraison.
- On attend une nouvelle proposition chiffrée de la turbine pour procéder à son changement.
- Le dossier signalétique est en phase d'impression.

#### **Questions diverses**

Guy Arnaud soulève trois points en questions diverses.

- Quel est le coût de l'apéritif dinatoire offert lors de la réception de Madame la préfète et des représentants des collectivités locales ?

Monsieur le maire répond que cette réception a permis de remercier les acteurs publics de l'aide financière à hauteur de 75% qu'ils avaient attribuée à notre village

pour la remise en état de la route de Sept Cases et la construction d'un terrain multisports.

Nous avons eu le privilège de pouvoir accueillir sur Prades, Mme la préfète Chantal Mauchet, Mme Karine Aulus-Dulac vice présidente du CD et M Hervé Dolis représentant de l'ONF

Les habitants de Prades étaient conviés à cette fête et quatre vingt personnes ont répondu présent.

La prestation traiteur a été confiée aux restaurateurs de Prades. La dépense se situe à hauteur de 1194 €.

La municipalité et son maire ont pu montrer à nos financeurs la bonne utilisation qui a été faite des subventions. Une façon aussi d'inciter la poursuite de leur soutien.

- Guy Arnaud reprend la parole pour dénoncer l'utilisation d'une des bornes incendie du village par Pierre Henrich, éleveur, pour remplir les réservoirs à eau du bétail. L'utilisation de la borne d'incendie est détournée de son rôle de sécurité incendie. Est-ce que cette pratique ne met pas en danger le village en cas d'incendie?

Hervé Peloffi, le maire, répond que l'incident du 19/10/19, qui a privé d'eau les habitations du haut de Prades, n'était pas dû à cette pratique de remplissage, mais à l'oubli d'une personne de refermer le robinet du cimetière.

Le maire, prévenu par le SMDEA, a immédiatement réagi de façon claire et sévère auprès de l'auteur.

Le remplissage des cuves d'eau des éleveurs à partir des bornes d'incendie se pratique depuis longtemps et bien avant Pierre Henrich, par les différents éleveurs dans notre village. Et ce n'est pas une pratique régulière tout au long de l'année. Le château d'eau à une capacité de 150 000 litres soit 150 m<sup>3</sup>. La cuve remplie fait 5000 litres soit 5 m<sup>3</sup>. En aucun cas, le village est en danger en cas d'incendie.

Les biens de la commune sont à disposition de tous tant que cela ne génère pas de nuisance aux autres. C'est dans cet esprit que le maire souhaite responsabiliser chacun. Si l'eau des fontaines est un jour facturée à la commune, il est clair que cette pratique devra être repensée. Les factures d'eau seront alors à la charge des éleveurs.

Certains villages ont mis en place un réseau moyen débit. La commune pourra réfléchir à un financement de ce type d'installation pour les agriculteurs.

- Guy Arnaud signale enfin une dérive de l'utilisation du dépôt des déchets verts où l'on trouve actuellement aussi des restes de meubles en mélaminé notamment.  
Il faudrait remettre une pancarte précisant les règles de dépôt sur ce lieu.

Le conseil en prend note et relayera l'information sur l'Echo de la Mate. A cette occasion, on précisera à nouveau les procédures de relevage des encombrants qui doivent être déposés, dans la mesure du possible, la veille du passage.

Le maire donne la parole au public présent dans la salle du conseil.  
Edith Catarina s'exprime sur le coût de l'eau pratiqué par le SMDEA.

Le maire rappelle que la commune a signé une convention avec cet organisme parce qu'elle n'aurait pu faire face aux dépenses engendrées par l'entretien des réseaux d'eau et de la station d'épuration de Prades.

Notre village de montagne, loin des grands centres urbains, a toujours pu bénéficier à plusieurs reprises de la réactivité du SMDEA en cas de problème, ainsi que d'interventions à titre gracieux.

Notre village étant composé en majorité de maisons secondaires ouvertes quelques semaines par an, le SMDEA a fondé son équilibre financier sur les premiers mètres cubes d'eau consommés. Les habitants permanents y trouvent un meilleur équilibre. Le SMDEA travaille sur l'harmonisation des tarifs sur le département.

L'association des enfants de Prades, en cours de création, souhaiterait faire remonter leurs idées et informations.

Permettre la présence d'un représentant des enfants aux conseils municipaux serait un outil de formation au sens Civique de nos jeunes en nombre croissant sur le village.

Le maire informe les présents de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture le 5 février 2020.

*La séance est levée à 12h07.*